

# **ANNEXE 1 : BOOSTERS DE L'ECONOMIE**

## **Mesures immédiates - CTG**

Les socioprofessionnels demandent instamment à la CTG de créer rapidement les conditions d'une reprise de l'activité économique par une relance de la commande publique qui soit stable et pérenne, et susceptible de répondre aux besoins d'un territoire en construction et en pleine explosion démographique.

L'économie de la Guyane est basée sur de besoins primaires avérés, avec des projets structurants bien identifiés, des fonds publics fléchés à mobiliser pour construire et développer son territoire, une population en très forte croissance, mais les socioprofessionnels constatent qu'il ne se passe rien.

Il est nécessaire de créer les conditions d'une mobilisation et d'un déploiement rapide des fonds du CPER, qui accuse près de 3 ans de retard (2014/2016), faute de moyens financiers.

### **1. Délais de paiement (plan d'apurement des créances exigibles)**

Résorber dans l'urgence le stock de créances détenues par la Collectivité Territoriale de Guyane, et prévoir un plan de mesures pour que les entreprises soient payées.

### **2. Allotissement**

Demandent à ce que la CTG s'engage à respecter le principe de l'allotissement des marchés, tout comme la sous-traitance déclarée et la règle du mieux disant, afin de faciliter l'accès des entreprises locales et des TPE aux marchés publics. L'allotissement doit devenir un principe fondamental en matière d'accès aux marchés publics conformément aux textes applicables au 1er avril 2016.

### **3. La mise à niveau des infrastructures routières**

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, l'Etat s'est engagé en 2015 (*cf protocole d'accord Guyane Economique du 29 octobre 2015*) à réaliser la mise à niveau de plusieurs infrastructures :

- le remplacement des ponts de Saut Sabbat, Grand Laussat et de la Comté.
- le doublement de la RN2 entre le PROGT et Balata.
- la cartographie précise des aires de repos destinées aux poids lourds, nécessaires dans le cadre du respect du RSE, en étroite collaboration avec les transporteurs.